

Brevet d'études du premier cycle du second degré obtenu le 23 juin 1960

Auteur(s) : Ministère de l'Education Nationale, Guinée

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Ministère de l'Education Nationale, Guinée, Brevet d'études du premier cycle du second degré obtenu le 23 juin 1960, 1961/02/20

Consulté le 14/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/francophone/items/show/4061>

Copier

Description & analyse

Analyse 1961.02.20 Brevet d'études du premier cycle du second degré obtenu le 23

juin 1960 : Diplôme

Contributeur(s)

- Élisabeth Degon
- Jules Musquin

Informations générales

Cote 14.1

Collation 1

Présentation

Date 1961/02/20

Mentions légales

- Institut des textes et manuscrits modernes (CNRS-ENS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
- Texte : Avec l'accord des ayants-droits de la famille Sassine, toute autre

utilisation que la consultation est soumise à leur autorisation

Nombre de pages1

Notice créée par [Jules Musquin](#) Notice créée le 27/08/2025 Dernière modification
le 28/10/2025

Ex. M2 : 1961

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

BREVET D'ÉTUDES DU PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la proclamation du 2 octobre 1958, érigant l'Assemblée Territoriale en Assemblée Nationale Souveraine ;

Vu la loi n° 1/58, du 2 octobre 1958, portant investiture du Gouvernement ;

Vu la Constitution de la République de Guinée, adoptée par la loi n° 4 AN 58, du 10 novembre 1958 et promulguée par l'ordonnance du 15 novembre 1958 ;

Vu les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'examen du Brevet d'études du premier cycle du second degré ;

Vu le procès-verbal de l'examen subi par M² Sassine Williams, dans les conditions déterminées par les textes susvisés ;

Vu le certificat en date du vingt trois juin 1960, par lequel la Commission d'examen siégeant à Conakry, circonscription de _____, pour la 1^{re} session de 1960.

Atteste que M² Sassine Williams, né le 14 Août 1944, à Kantchan, circonscription de _____ a été jugé apte à obtenir le Brevet d'études du premier cycle du second degré

(options Sciences naturelles Lettres)

Délivré à M² Sassine Williams le présent Brevet.

Fait à Conakry, le 20 Février 1961

Signature de l'Imprésant :

Le Ministre de l'Education Nationale.

